

**COMITE SYNDICAL**  
du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre, à 8h30, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 8 décembre 2017, se sont réunis au nombre de 84 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, au Forum métropolitain du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Nicolle.

Présents :

Richard ANANIAN - ALFORTVILLE, Mériem DERKAOUI - AUBERVILLIERS, Jacques CHAUSSAT - AULNAY-SOUS-BOIS, Anne GBIORCZYK - BAILLY-ROMAINVILLIERS, Marie-Claude FARGEOT - BALLAINVILLIERS, Jean-François VIGIER - BURES-SUR-YVETTE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC - CACHAN, Angela AVON - CHELLES, Stéphanie DAUMIN - CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN - CLICHY-SOUS-BOIS, Éric CESARI - COURBEVOIE, Marc ANTAO - ENGHEN-LES-BAINS, Marie CHAVANON - FRESNES, Patrice LECLERC - GENNEVILLIERS, Patricia TORDJMAN - GENTILLY, Stéphane OLIVIER - GUYANCOURT, Grégory LECLERC - HOUILLES, Philippe KNUSMANN - ISSY-LES-MOULINEAUX, Yannick HOPPE - LE BOURGET, Jean-Marc NICOLLE - LE KREMLIN-BICÊTRE, Véronique COTE-MILLARD - LES CLAYES-SOUS-BOIS, Daniel GUIRAUD - LES LILAS, Boris VEMOM - LES MUREAUX, Mohamed GNABALI - L'ÎLE-SAINT-DENIS, Xavier LEMOINE - MONTFERMEIL, François MARTINACHE - NEUILLY-PLAISANCE, Jacques JP MARTIN - NOGENT-SUR-MARNE, Brigitte MORVANT - MAREIL-MARLY, Michel De RONNE - ORMESSON-SUR-MARNE, Christophe NADJOSKI - PARIS RP, Bernard GAHNASSIA - PUTEAUX, Ivan ITZKOVITCH - ROSNY-SOUS-BOIS, Didier PAILLARD - SAINT-DENIS, Valérie MAYER-BLIMONT - SANTENY, Jean-Louis TESTUD - SURESNES, Michel CAZAUBON - THIAIS, Bernard GAUDUCHEAU - VANVES, Jean-Michel ISSAKIDIS - VIROFLAY, Daniel GUIRAUD - EPT EST ENSEMBLE, Valérie MAYER-BLIMONT - EPT GRAND PARIS SUR EST AVENIR, Éric CESARI - EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, Patrick BRAOUEZEC - EPT PLAINE COMMUNE, Bernard GAUDUCHEAU - SIGEIF, Jacques JP MARTIN - SIPPÉREC, Éric CESARI - SYCTOM.

Excusés :

Hugues RIBAUT - ANDRESY, Manuel AESHCHLIMANN - ASNIERES-SUR-SEINE, Pierre SARDOU - BAGNOLET, Anne PELLETIER-LE-BARBIER - BIEVRES, Patrick DOUET - BONNEUIL-SUR-MARNE, Paul HESSENBRUCH - BOUGIVAL, Jean-Pierre SPILBAUER - BRY-SUR-MARNE, Christophe DELRIEU - CARRIERES-SOUS-POISSY, Jean-Jacques BARNAUX - CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Didier GUILLADME - CHOISY-LE-ROI, Jean-Didier BERGER - CLAMART, Rémi MUZEAU - CLICHY-SOUS-BOIS, GUY GOUETA - COLOMBES, Ludovic TORO - COUBRON, André VEYSSET - CHEVREUIL - CHEVREUIL - EPINAY-SUR-SEINE, Jean-Philippe GAUTRAIS - FONTENAY-SUR-BOIS - FOURQUEUX, Michel TEULET - GAGNY, Jean-Pierre BLAZY - GAGNY - JOINVILLE-LE-PONT, Olivier DELAPORTE - LA CELLE SAINT-CLOUD, Gilles Philippe JUVIN - LA GARENNE-COLOMBES, Jean-Paul FAURE-SOULET - LE BLANC-MESNIL, Thierry MEIGNEN - LE BLANC-MESNIL, Christel ROYER - LE PERREUX - PEMEZEC - LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET - LE PLESSIS-ROBINSON - GENESTIER - LE RAINCY, Yves BOUHOURD - L'ETANG-LA-VILLE, Patrick PERRET, François PELLETANT - LINAS, Daniel GODART - LOUVECIENNE, Jacques DELFRUWIE

Accusé de réception en préfecture  
075-200020675-20171215-FmGP201720-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2017  
Date de réception préfecture : 21/12/2017



- MALAKOFF, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Michel VIALAY - MANTES-LA-JOLIE, Monique FUHRER-MOGUEROU - MANTES-LA-VILLE, Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Sylvie GERINTE - MAROLLES-EN-BRIE, Jean-Noël CARPENTIER - MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Patrice BESSAC - MONTREUIL, Jean-Loup METTON - MONTROUGE, Jean-Christophe FROMANTIN - NEUILLY-SUR-SEINE, Jacques FAUBERT - NEUILLY-SUR-MARNE, Yvan FEMEL - NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI - NOISY-LE-SEC, David ROS - ORSAY, Georges URLACHER - PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE - PIERREFITTE-SUR-SEINE, Karl OLIVE - POISSY, Michel GUILLAMAUD - ROSNY-SUR-SEINE, Patrick OLLIER - RUEIL-MALMAISON, Éric BERDOATI - SAINT-CLOUD, Patrick BEAUDOUIN - SAINT-MANDE, Christian CAMBON - SAINT-MAURICE, William DELANNOY - SAINT-OUEN, Alexandra DUBLANCHE - SARTROUVILLE, Stéphane GATIGNON - SEVRAN, Grégoire de la RONCIERE - SEVRES, Azzédine TAÏBI - STAINS, François ASENSI - TREMBLAY-EN-FRANCE, Virginie MICHEL-PEULSEN - VAUCRESSON, Dominique BAILLY - VAUJOURS, Pascal THEVENOT - VELIZY-VILLACOUBLAY, Thomas JOLY - VERRIERES-LE-BUISSON, Pascal COLLADO - VERNOUILLET, Aline de MARCILLAC - VILLE D'AVRAY, Elie YBOUET - VILLEJUIF, Didier GONZALES - VILLENEUVE-LE-ROI, Sylvie ALTMAN - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Daniel LAURENT - VILLEPINTE, Michel LEPRETRE - VITRY-SUR-SEINE, Dominique BOULEY - WISSOUS, Pierre-Christophe BAGUET - EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Michel LEPRETRE - EPT ORLY SEINE BIEVRE, Jean-Didier BERGER - EPT VALLEE SUD GRAND PARIS, Jean-Paul BALCOU- CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, Jean-Paul MICHEL - CA MARNE ET GONDOIRE, Éric BRAIVE - CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, Christian FAVIER - CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE, Stéphane TROUSSEL - CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS Pierre BEDIER - CONSEIL GENERAL DES YVELINES, Valérie PECRESSE - CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, Jacques KOSSOVSKI - SIFUREP, Frédéric MOLOSSI - EPTB SEINE GRANDS LACS, Bélaïde BEDREDDINE - SIAPP, André SANTINI - SEDIF .

Ont donné pouvoir :

Jean-Yves SENANT - ANTONY, Daniel BREUILLER - ARCUEIL, Marie-Hélène AMIABLE - BAGNEUX, Stéphane DE PAOLI - BOBIGNY, Sylvine THOMASSIN - BONDY, Gautier MOUGIN - BOULOGNE-BILLANCOURT, Philippe LOREC - BOURG-LA-REINE, Dominique ADENOT - CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL - CHARENTON-LE-PONT, Jean-Pierre SCHOSTECK - CHÂTILLON, Jean-Jacques GUILLET - CHAVILLE, Stéphane BEAUDET - COURCOURONNES, Laurent CATHALA - CRETEIL, Laurent VASTEL - FONTENAY-AUX-ROSES, Jacques GAUTIER - GARCHES, Philippe BOUYSSOU - IVRY-SUR-SEINE, Michel PERRIMOND - JUVISY-SUR-ORGE, Gérard COSME - LE PRE SAINT-GERVAIS, Françoise LECOUFLE - LIMEIL-BREVANNES, Olivier CAPITANIO - MAISONS-ALFORT, Denis LARGHERO - MEUDON, Charlotte BLANDIOT-FARIDE - MITRY-MORY, Patrick JARRY - NANTERRE, Christine JANODET - ORLY, Bertrand KERN - PANTIN, Corinne VALLS - ROMAINVILLE, Nicolas MACCIONI - SARCELLES, Philippe LAURENT - SCEAUX, Françoise BAUD - VALENTON, Thierry DEBARRY - VILLECRESNES, Carinne JUSTE - VILLETANEUSE, Jacques-Alain BENISTI - VILLIERS-SUR-MARNE, Charlotte LOBERT-ALBANEL - VINCENNES, Francis CHOUAT - CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART, Michel BOURNAT - CA PARIS SACLAY, Luc STREAHIANO - CA PLAINE VALLEE, Patrick RENAUD - CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Patrick DEVEDJIAN - CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE, Patrick OLLIER - METROPOLE DU GRAND PARIS.

Monsieur Daniel GUIRAUD, représentant la commune des Lilas, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018.

Au regard des travaux menés en 2017 et qui ne sont pas tous achevés, le rôle et l'utilité du syndicat ont été confortés. Des échéances sont d'ores et déjà projetées pour 2018.

L'exercice budgétaire 2017 avait été conçu avec la volonté de maintenir le niveau de cotisation des communes et de baisser le montant des cotisations des EPCI, des départements et de la Région. Cette réduction s'est chiffrée à près de 600 000 euros.

Par ailleurs, le syndicat a été dans l'obligation d'utiliser entièrement sa ligne de trésorerie, à hauteur de 300 000 euros, afin de combler le temps réel entre l'appel à cotisation auprès de ses adhérents et le versement effectif enregistré en trésorerie. La durée d'utilisation de cette ligne doit être réduite au minimum ; il convient donc de voter le Budget primitif 2018 le plus tôt possible, et pour cela d'en tenir le débat d'orientations dès à présent.

Le budget 2018 ne bénéficiera pas de report à nouveau de l'exercice précédent, et pour poursuivre nos travaux et répondre à nos ambitions, il devra pourtant être comparable à celui de 2017.

Progressivement entre 2015 et 2017, le budget du syndicat a diminué d'environ 1 million d'euros, soit 45%.

**Recettes 2018 :**

Dans l'hypothèse d'un maintien de cotisation des collectivités actuellement adhérentes, les grandes lignes du budget de fonctionnement 2018 en recettes seraient :

Cotisations reconduites	Montant
142 Communes	467 841,00 €
7 EPCI	45 000,00 €
7 EPT	70 000,00 €
MGP	20 000,00 €
4 Départements	200 000,00 €
7 Grands syndicats urbains	46 000,00 €
Conseil Régional	200 000,00 €
Paris	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 348 841,00 €</b>

L'évolution de quelques 110 000 euros par rapport au montant de cotisations voté en 2017 réside dans :

- L'adhésion des 7 grands syndicats urbains en 2017
- Le retour du département des Yvelines
- L'adhésion d'un 7<sup>ème</sup> EPT
- Le départ de 9 communes en 2017 qui n'est pas compensé par les 3 nouvelles adhésions

Mais par ailleurs, comme évoqué ci-avant, le budget 2018 ne bénéficiera plus de report significatif de l'exercice précédent. Le montant des cotisations constituera donc la quasi-totalité des recettes de l'exercice 2018.

**Dépenses 2018 :**

Nous sommes aujourd'hui arrivés à une réduction maximale des dépenses dans la structuration actuelle du syndicat.

**Masse salariale :**

Depuis 2015, la masse salariale du syndicat a baissé d'environ de 400 000 euros, soit 45%.

La masse salariale pour 2018, à équipe constante (8 agents), subirait une hausse mécanique estimée à 10 000 euros, due aux évolutions de carrière de plusieurs agents et à une augmentation des charges patronales dont trois inconnues, l'URSSAF, la CNRACL et les conséquences éventuelles de la hausse de la CSG.

Pour 2018, il est nécessaire de maintenir une enveloppe à hauteur de 525 000 euros, en deçà de laquelle le syndicat, dans sa forme actuelle, ne pourrait assumer les missions que nous lui confions.

**Charges à caractère général :**

Les charges à caractère général, également constamment réduites depuis 2015 représentent aujourd'hui 450 000 euros (immobilier, convention avec le CIG, frais généraux)

La masse salariale et les charges à caractère général sont aujourd'hui à un niveau incompressible pour l'existence du syndicat dans sa structuration présente.

**Travaux et productions :**

Nos travaux<sup>1</sup> sont réalisés avec l'appui de partenariats, d'ingénierie et d'expertises extérieures qui ont représenté en 2017 :

- Les subventions versées à l'APUR et à l'IAU-IdF (qui avaient déjà notablement diminué par rapport aux exercices précédents), représentent 100 000 € pour chaque agence, soit 200 000 euros.
- Les recours à expert, principalement pour nos travaux sur les finances locales et la péréquation, sont de l'ordre de 80 000 euros.
- L'appui technique à la communication (graphisme, mise en page, ...) s'élève à 30 000 euros.
- La présence sur les salons (salon des maires d'Ile-de-France, de l'AMF) pour 25 000 euros.
- Versement de subvention à l'AiGP, qui n'aura plus lieu d'être en 2018 : 15 000 euros

Ce sont donc 350 000 euros qui ont été consacrés, en 2017, à nos partenariats, expertises, productions et actions diverses.

PREVISIONS DÉPENSES 2018	BUDGET
Charges à caractère général	450 000€
Partenariats, contrats, salons, communication	335 000€
Charges de personnel	525 000€
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 000€</b>

**BP 2018 :**

Pour que le syndicat soit en capacité de poursuivre son activité au même niveau que 2017, et notamment pour continuer de s'appuyer sur ses partenaires, il faudrait donc garantir le même niveau de cotisation qu'en 2017.

<sup>1</sup> en cours ou achevés en 2017 : bilan de la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe, Livre blanc sur les Mobilités 2030, publications sur les risques d'effets frontalière, sur la vision stratégique du Grand Paris, présence sur les salons, notes d'analyse et de simulation des effets produits par les dispositions de péréquation et des concours financiers de l'Etat sur les collectivités franciliennes (potentiel fiscal, FSRIF, FPIC, DGF...)

Une réflexion est donc à engager rapidement, d'ici le vote du budget, pour garantir l'exercice 2018 en affinant les décisions à prendre sur les différents leviers à utiliser ou différentes pistes à explorer :

- Négociation sur les cotisations <sup>2</sup>
- Evaluation des dépenses de partenariats et d'expertise envisagées (agences d'urbanisme, expert finances...)
- Outre les cotisations de ses membres, éventuels financements ad-hoc pour des projets ou des missions qui seraient confiés au syndicat (accompagnement de la réforme institutionnelle, mobilités, accompagnement sur la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022, nouvelles missions...).
- Perspectives de rationalisation (partage de locaux, rapprochement avec d'autres structures...)

<sup>2</sup> Le gel des cotisations des communes, depuis maintenant trois ans, a été en grande partie fondé sur la volonté de ne pas ajouter aux difficultés dues à la baisse de la D.G.F. Or, le montant de cette dernière ne diminuera globalement pas en 2018.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 571 1-1 et L. 572 1-2 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2009 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte ouvert d'études, approuvés par arrêté préfectoral du 13 février 2017,

Vu le rapport d'orientations générales du budget présenté par Monsieur le Président ;

Après en avoir débattu,

Article unique : Prend acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 a eu lieu.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.



Le Président

Jean-Marc Nicolle